

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**  
**PROCÈS VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 5 juillet 2024**

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER  
Mme Nicole DELAVILLE - M. Patrick ALBERTOLI - M. Christophe  
DEMARQUE - Mme Petra LAURAIN - M. Pascal FERRARD - M. Régis  
BELGERI

Excusés :

Mme Yasmine ASKU pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE  
M. Thibault HEINTZ - Mme Thérèse LALOGUE - Mme Agnès JEANMICHEL  
Mme Sylvie PALUMBO - M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 28 juin 2024

Début du conseil : 20 h 05

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance

- 1 - SDANC : avis sur extension du périmètre
  - 2 - Finances : remboursement crédit relais
  - 3 - Vote des subventions aux Associations
  - 4 - Budget Commune : décision modificative
  - 5 - Eglise - annulation de la convention « facteur d'orgue ».
  - 6 - Eglise - contrat maintenance et entretien de l'orgue
  - 7 - Anciens abattoirs : contrat annuel entretien VMC
  - 8 - Eclairage public : modification des horaires
- Approbation du dernier procès-verbal

Questions diverses

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1 - SDANC : avis sur extension du périmètre** (délibération n° 2024.07.05/01)

Monsieur le Maire indique que par délibération n° 25/2024, les membres du SDANC ont validé l'extension de la compétence d'assainissement sur la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette modification.

**2 - FINANCES : remboursement crédit relais** (délibération n° 2024.07.05/02)

Un versement du FCTVA de 218 000,00 € a été perçu.

Il serait opportun de rembourser une partie du prêt relais souscrit le 27 novembre 2023 pour financer des opérations d'investissement.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

### **3 - VOTE des subventions aux Associations** (délibération n° 2024.07.05/03)

Monsieur BOUSCHBACHER distribue le tableau récapitulatif proposé pour 2024.

Il rappelle qu'au vu d'un confortable bilan financier d'une association il ne serait pas logique d'octroyer une subvention de fonctionnement à celle-ci. Il rappelle qu'en cas de manifestation déficitaire, la Commune pourra aider les associations selon le bilan.

A l'unanimité les conseillers décident de verser :

- Association Familiale	500.00 €
- Association des parents d'élèves	1.000.00 €
- Chemin faisant : la commune a réglé une table pique nique (1 080,00 €)	150.00 €
- DARNEY Marche	2 500.00 €
- FC Darney Val de Saône	1.000,00 €
- J. S. P. et participation aux frais du projet ARC (500 €)	100.00 €
- Maquis de Grandrupt	1 500.00 €
- M.P.T. (en attente de justificatifs de la bibliothèque)	200.00 €
- Saône Lorraine	500.00 €
- Pêche « La Saône Vosgienne »	100.00 €
- ADP 88	200,00 €
- Crins Blancs	250.00 €
- Fanfare de Monthureux/Saône	

### **4 - BUDGET Commune : décision modificative** (délibération n° 2024.07.05/04)

Une rampe d'accès au trottoir devant le magasin République va être posée rue des fabriques pour un montant de 320,00 €. Ce montant sera prélevé sur l'opération 483 "Palais du Cycle".

A l'unanimité, le Conseil accepte cette opération.

### **5 - ÉGLISE - annulation de la convention « facteur d'orgue »** (délibération n° 2024.07.05/05)

Un contrat d'entretien de l'orgue a été passé avec Monsieur MANGEOL en mai. Celui-ci fait double emploi avec celui passé depuis 2009 avec Mr MARTEL qui désire continuer à fournir ses prestations. Il y a donc lieu de l'annuler. Les Conseillers, à l'unanimité, décident de rompre ce contrat passé en 2024.

### **6 - ÉGLISE - contrat maintenance et entretien de l'orgue** (délibération n° 2024.07.05/06)

Monsieur MARTEL, nous fait une proposition pour l'entretien annuel de l'orgue soit 707,50 € TTC. Son entreprise étant passée d'un statut d'artisan à un statut d'auto entrepreneur.

Le Conseil, à l'unanimité, prend note du nouveau montant et décide de passer un contrat d'entretien.

### **7 - ANCIENS ABATTOIRS : contrat annuel entretien VMC** (délibération n° 2024.07.05/07)

Monsieur DESVERNES propose un contrat annuel concernant le contrôle et l'entretien de la VMC des anciens abattoirs pour un montant de 264,00 € TTC par les Ets MATHIS ET PHILIP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, celle-ci étant actuellement sous garantie constructeur.

A l'unanimité, le conseil donne son accord.

### **8 - ÉCLAIRAGE PUBLIC : modification des horaires** (délibération n° 2024.07.05/08)

Dans sa séance du 28 octobre 2022, le Conseil avait, par mesure d'économie d'énergie, décidé d'interrompre l'éclairage public de 22 h à 6 h.

A la demande de plusieurs commerçants, d'associations et de particuliers Monsieur le Maire propose les horaires suivants 24 h à 6 h. Il précise qu'une partie du centre ville est déjà équipée en "leeds" ce qui se traduit par une

économie non négligeable. Ces nouveaux créneaux seront mis en place dès que possible.

A l'unanimité, le Conseil prend note de ces modifications.

**Informations et questions diverses :**

- les bacs à fleurs sur le pont de la Saône, rue de la République sont mis en place ;
- la réception des travaux de la rue de la République a eu lieu : problème avec certains plots de protection qui sont endommagés par des véhicules ;
- prochain marché vendredi 12 juillet, place des Terroirs ;
- feux d'artifice à la tombée de la nuit, bal populaire et buvette sur le stade Robert Claude le 13 juillet ;
- le prochain conseil se déroulera fin août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La secrétaire de séance  
Nicole DELAVILLE



Darney, le 5 juillet 2024  
Le Maire,  
Yves DESVERNES

